

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2024

Délibération n°2024-17 portant approbation de la modification de la grille de rémunération de la conception des sujets du concours B/L

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;
- Vu l'arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de recrutement d'agents publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la modification de la grille de rémunération de la conception des sujets du concours B/L.

Nombre de membres votants : 24

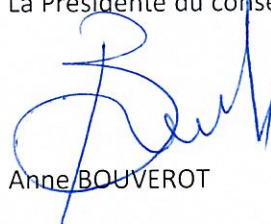
Pour : 24

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 4 juillet 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

Conseil d'administration du 4 juillet 2024

Point 5.2 Modification de la grille de rémunération de la conception des sujets du concours B/L (vote)

L'École a été saisie l'an dernier par les membres du jury de mathématiques du concours B/L qui soulignaient le faible montant de rémunération de la conception des sujets, en décalage avec les pratiques d'autres concours comparables¹, et s'interrogeaient sur la distinction entre la rémunération des sujets des épreuves dites « principales » dotées d'une enveloppe de 1 000 euros à partager entre les coordinateurs-concepteurs (français, philosophie, histoire, sciences sociales), et celle des autres épreuves, qui ne bénéficient que d'une enveloppe de 105 euros à partager (CA du 9 juillet 2020 et du 20 octobre 2022).

L'interrogation était d'autant plus légitime que les mathématiques constituent une des épreuves du tronc commun du concours.

Cette interrogation a lancé un processus de remise à plat de la grille de rémunération.

La présidence du jury du concours et le Pôle des concours ont élaboré en commun une liste de critères (tronc commun/option, durée de l'épreuve, difficulté d'élaboration du sujet, taille de l'équipe à coordonner, complexité d'élaboration du rapport), permettant de proposer une refonte de la grille de rémunération.

Cette réflexion aboutit à la proposition suivante, qui prend en compte l'ensemble des critères, tout en s'efforçant de maintenir le coût de rémunération des sujets dans une enveloppe soutenable pour l'établissement.

Discipline	Rémunération actuelle €	Nouvelle rémunération €
Français	1000	1000
Philosophie	1000	1000
Histoire contemporaine	1000	1000
Sciences sociales	1000	1000
Mathématiques	105	800
Géographie	105	800
Anglais	105	800
Allemand	105	400
Espagnol	105	400
Italien	105	400
Version latine	105	200
Version grecque	105	200
Arabe	105	200
Chinois	105	200
Russe	105	200
TOTAL	5 155	8 600

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur cette nouvelle grille de rémunération.

¹ À titre d'exemple, pour le concours d'admission en 1^{ère} année « Économie et gestion » de l'ENS Paris-Saclay, la conception du sujet de mathématiques est dotée d'une enveloppe de 700 euros à laquelle s'ajoute une enveloppe de 350 euros pour le test du sujet.